



Région Centre

Le Président,

13.03.09

Rapport du Président du Conseil régional A l'Assemblée Plénière

Réunion des 20 et 21 juin 2013

Titre : La prévention et la promotion de la Santé en Action : bilan de la première année et perspectives d'action : mise en œuvre du volet relatif à l'accès aux moyens de contraception et à la réduction des risques de transmission d'Infections Sexuellement Transmissibles et de grossesses non désirées.

1. Contexte général

Le 30 Septembre 2011, le dispositif « la prévention de la santé en action » était voté en Assemblée plénière.

Depuis, l'ensemble des volets de cette politique santé auprès des jeunes lycéens et apprentis a été mis en œuvre, excepté celui permettant de faciliter l'accès des jeunes à la contraception.

L'objet du présent rapport est donc à la fois de dresser un premier bilan et de proposer la mise en œuvre du dernier volet : « faciliter l'accès à la contraception ».

1.1- Rappel des objectifs

L'objectif de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé est de proposer une approche globale de la santé des jeunes en agissant simultanément sur plusieurs dimensions : l'alimentation, les conduites à risques et la santé environnementale. Elle s'adresse aux jeunes, quelle que soit leur situation individuelle, et vise à les considérer comme pleinement acteurs de la prévention et de la promotion de la santé. Elle privilégie l'inscription des projets dans une dimension territoriale et leur déclinaison à l'échelle de l'établissement de formation, en favorisant une implication des structures locales de santé. Se construit ainsi une politique dynamique et évolutive de Prévention et Promotion de la Santé.

1.2- Rappel de la démarche

La démarche globale régionale en faveur de la promotion de la santé trouve son fondement dans **l'étude/diagnostic relative aux comportements des jeunes face à leur santé** confiée à l'Observatoire régional de la santé (ORS) et menée sur un échantillonnage de près de 3000 élèves qui constitue l'outil de référence des actions menées en matière de prévention promotion de la santé.

Son originalité repose sur la perception qu'ont les jeunes de leur état de santé, sur leurs représentations, éléments majeurs d'une meilleure compréhension de leurs comportements. En cela, elle se différencie des nombreuses études purement quantitatives et lui donne une réelle plus-value.

2. Eléments de bilan

Différents axes constituent la politique globale de prévention et promotion de la santé.

Il s'agit tout d'abord, à travers un **appel à projet annuel «Lycéens, Apprentis, bien dans son corps, bien dans sa tête »**, de permettre aux établissements de mener des projets couvrant tous les champs de la santé en conformité avec les résultats de l'enquête ORS et d'apporter un accompagnement méthodologique sur sites aux porteurs de projet. Cette action s'inscrit dans les objectifs du projet régional de santé et s'élabore en partenariat avec le Rectorat et la DRAAF.

Sur la base des résultats de l'enquête ORS et des actions portées par les jeunes dans les champs des conduites à risques et de la vie sexuelle et affective, un second volet consiste à favoriser la prévention par les Pairs.

Par ailleurs, les dispositifs proposés s'appuient sur **des partenariats associatifs spécialisés dans les problématiques** ciblées par l'enquête ORS.

Cette politique met également l'accent sur **la mise en réseau des acteurs, la mutualisation des expériences et des compétences entre les acteurs de promotion de la santé** dans le cadre de **journées thématiques** en lien avec les résultats de l'enquête ORS.

Pour accompagner les établissements dans la mise en œuvre des actions, **des outils de prévention leur sont attribués.**

Enfin, un dernier volet consiste à **valoriser les actions mises en œuvre par les lycées.**

2.1- L'Appel à projets « Lycéens, Apprentis, bien dans son corps, bien dans sa tête »

Ce sont près de 20 000 jeunes (dont 17750 lycéens) en 2011/2012 et 28 000 jeunes environ (dont 25000 lycéens) en 2012/2013 qui ont été concernés par des projets menés dans les établissements

En 2011/2012, 34 projets ont été portés par des lycées régionaux, représentant près de **200 actions** de promotion de la santé, pour un budget de 99 100 €.

En 2012/2013, 54 projets ont été portés par des lycées, représentant près de **300 actions**, pour une enveloppe de 162 200 €. Concernant les CFA, 3 projets ont été menés pour un coût de 12 300,00 €.

Ces appels à projets ont permis de mener des actions de promotion de la santé notamment dans le champ des conduites à risques en faveur de plus de 10 000 élèves chaque année. Ces projets ont permis de fédérer une équipe autour d'actions structurées et mises en cohérence, inscrites au projet d'établissement et présentées au sein du Comité d'Éducation à la Santé Citoyenneté. Ils ont également permis de repérer des jeunes en difficulté.

Enfin, comme souvent lorsque sont menées des actions éducatives associant un grand nombre d'acteurs dans l'établissement, les **projets impactent favorablement le climat scolaire**. De plus, des **changements «positifs» d'attitude et de comportements de lycéens** ont été observés par les adultes.

Afin d'accompagner la mise en œuvre des projets, des **outils de prévention ont été mis à disposition** des lycées publics et privés et des Maisons Familiales Rurales (MFR), recouvrant les thématiques des actions de promotion de la santé menées dans ces établissements. C'est un ensemble de sept outils qui a ainsi été alloué comme élément complémentaire à la mise en œuvre des actions réalisées par les infirmières et les équipes.

Entre mi-mars et fin mai des années 2012 et 2013, **des visites sur sites relayées par la presse locale ont permis de valoriser les projets menés par les établissements**. Seize établissements ont ainsi été mis en lumière : les lycées Dessaignes et Sonia Delaunay, à Blois ; le lycée François Villon, à Beaugency ; le lycée Nermont, à Nogent Le Rotrou ; le lycée agricole Naturapolis, à Châteauroux ; le lycée professionnel Vauvert à Bourges et le lycée professionnel Beaugerard, à Château-Renault en 2011/2012 ainsi que les lycées Henri Brisson à Vierzon, Philibert de l'Orme à Lucé, l'EREA Eric Tabarly à Châteauroux, Grandmont, Choiseul à Tours, Martin Nadaud à St Pierre des Corps, Boissay à Fougères/Bièvre, Durzy à Villemandeur et la MRF de l'Orléanais, en 2012/2013.

Ces visites ont également été l'occasion de rencontrer les équipes éducatives qui apprécient particulièrement cette démarche, ressentie comme un élément fort de reconnaissance et de légitimation des actions de promotion de la santé mises en œuvre et de l'investissement des élèves.

2.2- La prévention par les Pairs

L'enquête menée par l'ORS a permis de faire le constat de **l'importance des amis** comme **personnes ressources** dans les cas où les jeunes déclarent éprouver le besoin de se confier. Les membres du groupe de pairs sont les premiers sollicités en cas de questions des lycéens sur la consommation d'alcool ou de tabac (75%), les drogues (73,2%), la sexualité ou la contraception (77,3%). Il était donc important que la politique de Prévention et promotion de la santé permette de développer cette démarche de prévention.

L'année scolaire 2011/2012 a permis à 5 établissements d'initier des actions de prévention par les Pairs. En 2012/2013, ce sont 17 établissements qui ont été concernés par ces actions.

Les actions de prévention par les pairs couvrent une variété de thématiques : équilibre alimentaire/activités physiques, prévention des addictions, VIH, gestion des conflits au lycée ou bien encore gestes de premiers secours. Cependant, le bilan de cette première expérience montre le caractère limité et épars des actions souvent portées à bout de bras par les équipes.

Ainsi, ces éléments de constat ont amené à conduire deux types d'action, en préambule du développement de la prévention par les Pairs. La première réside dans **l'organisation d'une journée de valorisation** et d'échanges autour des actions de prévention par les pairs. Cette journée, qui s'est tenue le 24 Mai 2013, a réuni tous les porteurs de projets. Plus d'une centaine de jeunes a ainsi pu débattre sur le rôle de « pairs » et échanger leurs expériences. La seconde action va être menée par l'ORS. Il s'agit de réaliser une **étude pour identifier les éléments indispensables à la construction d'un dispositif au plus près de la réalité de terrain**.

Les résultats de cette étude, attendus pour la fin juin 2013, devraient permettre la mise en œuvre d'une action à titre expérimental dès le 1er trimestre 2013/2014.

2.3- Des partenariats associatifs spécialisés dans les problématiques ciblées par l'enquête ORS

Tenant compte des constats issus de l'enquête menée auprès des lycées de la Région Centre, des partenariats avec des associations spécialisées dans les problématiques identifiées ont permis d'apporter des réponses concrètes aux jeunes.

Ainsi, 60% des élèves ayant indiqué rencontrer « souvent » l'un des signes anxieux ou dépressifs de l'échelle de Kandel (problèmes pour s'endormir, réveils nocturnes, inquiétude, nervosité, manque d'énergie...) ont estimé que leur état était imputable à leur scolarité.

Concernant les comportements liés à la sexualité, parmi les élèves ayant déjà eu recours à l'IVG, environ 25% présentent un degré sévère de dépressivité (ce taux est de 16% pour les jeunes filles n'ayant jamais subi une IVG). La thématique des « maladies en lien avec la sexualité » (Sida et autres IST) arrive en tête des craintes des lycéens pour eux-mêmes, avec celles du cancer et des accidents de la circulation.

Depuis 2011/2012, au regard de ces constats, **six conventions de partenariat avec des associations spécialisées** ont été signées :

- Hébé pour lutter contre les risques scolaires anxieux,
- l'URPEP pour maintenir le lien scolaire en cas d'accident ou de maladie : 50% des recours par les lycéens à ce service d'aide pédagogique à domicile en 2011/2012 correspondent à des cas de risques scolaires anxieux,
- Adres 37 pour lutter contre les conduites à risques dans le domaine de la vie sexuelle et affective
- l'Apleat, le réseau Addicto Centre et l'Espace Santé Jeunes, centrés sur l'écoute des jeunes avec les points de contacts avancés (PDCA).

2.4- Mettre en réseau les acteurs

Afin de favoriser la mise en réseau des acteurs, de mutualiser les expériences et les compétences entre les acteurs de la promotion de la santé, la Région Centre a souhaité que soient organisées des journées thématiques, choisies en lien avec les résultats de l'enquête ORS.

La Région a ainsi organisé ou co-organisé **trois journées thématiques**, ouvertes aux professionnels des établissements de formation publics et privés sous contrat et /ou aux professionnels associatifs, portant sur :

- « Refus scolaire anxieux : quels troubles, quelles conséquences, quelle prévention ? »,
- « sexualité des adolescents, quelle prévention ? »
- « mal être et risques suicidaires »

Ce sont plus de **420 acteurs** en promotion de la santé issus des établissements de formation, des représentants de fédérations de Parents d'élèves ainsi que des associations de prévention santé qui ont ainsi été réunis sur l'ensemble de ces trois journées.

Elles ont permis, à partir de différents angles d'approche des interventions proposées (psychologique, psychiatrique, sociologique), d'aider à l'identification de la problématique, au repérage et aux prises en charge.

Tous les volets constitutifs du dispositif promotion de la santé ont été mis en œuvre ou ont connu un début de mise en œuvre pendant l'année scolaire 2011/2012 à l'exception de la mesure relative à la contraception, ce qui justifie une proposition de mise en œuvre sur l'année scolaire 2013/2014.

3. Mise en œuvre d'un dispositif facilitant l'accès à la contraception

Ce projet ne vise pas à se substituer à l'Etat dans ses responsabilités d'installation de structures de prise en charge des questions liées à la vie sexuelle et affective. Il se propose de compléter et même renforcer des mesures nationales, d'ordre général, et notamment celles issues de la Loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale et du décret n° 2013-248 du 25 mars 2013 visant à instaurer la délivrance gratuite en pharmacie, sur prescription médicale, des contraceptifs remboursables pour les jeunes filles mineures âgées d'au moins 15 ans.

Il s'agit d'offrir une réponse rapide, accessible, adaptée pour les jeunes au sein des établissements, et complémentaire d'une prise en charge extérieure.

Par ailleurs, il conviendra de travailler à une articulation forte avec la politique d'aménagement du territoire, à travers par exemple la mise en œuvre de consultations avancées, dans le champ de la contraception, au sein des Maisons Pluridisciplinaires de Santé, en recourant le cas échéant aux technologies de l'information et de la communication.

Ce volet contraception a fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du comité de pilotage prévention promotion de la santé, associant nos partenaires (Rectorat, DRAAF, Agence Régionale de Santé) et les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP, APEL).

3.1- Eléments de contexte

L'enquête menée par l'ORS indique que près de **40% des élèves interrogés déclarent avoir eu recours à la contraception d'urgence** (46,8% de filles et 31,7% des garçons rapportent une prise par leur petite amie).

La **contraception d'urgence** est citée comme un **moyen de contraception par 8% des jeunes**.

Par ailleurs, l'Institut National de Prévention et d'éducation à la santé (INPES) se fait l'écho d'un paradoxe propre à la France : c'est l'un des pays d'Europe utilisant le plus la contraception (91 % de femmes en âge de procréer utilisent une méthode contraceptive) et pourtant **en 2010, près d'une grossesse sur deux n'a pas été planifiée chez les 15-24 ans**.

Les jeunes de la CRJ, rencontrés en septembre 2011 avaient fait part de leur préoccupation sur la difficulté d'accès à la contraception de manière gratuite et anonyme. Ils avaient également insisté sur l'importance de ne pas tenir les garçons à l'écart.

Les actions de prévention mises en œuvre dans les établissements traitent des notions de respect des différences, de lutte contre les discriminations, d'homosexualité, de tolérance, de violences sexuelles, et livrent des informations sur les Infections Sexuellement transmissibles (IST/SIDA), la contraception et les structures ressources sur le territoire afin de répondre aux questions des jeunes, de réactualiser leurs connaissances et d'améliorer leur niveau de connaissance.

Le volet « conduites à risques » est le volet le plus couvert par notre appel à projets, avec une centaine d'actions mises en œuvre. Tous les lycées porteurs de projets de prévention de la santé ont mené des actions sur cet axe en direction principalement des élèves de seconde et de première.

La majorité des actions ont concerné les problématiques suivantes : l'éducation à la vie affective et sexuelle, la consommation de substances psycho-actives ou autres « produits » (liés aux outils de communication : téléphone portable, réseaux sociaux...), l'estime de soi, le respect, la prévention du suicide, la gestion du stress, de la violence.

Dans le champ de la contraception, un focus particulier est fait sur le risque de grossesses et le lien avec les autres prises de risque, comme l'alcoolisation et la consommation de produits psychoactifs.

La question de l'estime de soi apparaît comme transversale.

Ce travail se fait avec les structures associatives ou réseaux de soin du territoire de l'établissement.

En parallèle de ces mesures, l'ensemble des lycées a bénéficié de la remise à titre gracieux, d'outils d'éducation à la santé dans le champ de la vie sexuelle et affective.

3.2- Un dispositif régional spécifique à mettre en œuvre

Dans les faits, l'accès à un moyen de contraception ou de contraception d'urgence pour une jeune personne est rendu difficile en raison du faible nombre de centres de planification familiale et de leur répartition territoriale, de la réticence de certaines pharmacies à délivrer les contraceptifs d'urgence à des mineures et au manque de confidentialité.

A titre d'exemple, l'étude ORS révèle que les élèves des établissements situés en communes périphériques et villes-centres déclarent en plus grand nombre avoir déjà eu recours à la contraception d'urgence (respectivement 41% et 38,5%) ; le taux le plus faible est constaté pour les lycées implantés dans les communes de 5000 à 19 999 habitants (8%). La difficulté d'accès à ces moyens de contraception constitue très certainement une raison forte de cette disparité territoriale.

L'**objectif global** est bien de **favoriser la réduction des risques de grossesse non désirée et de** transmission des infections sexuellement transmissibles (IST) notamment en facilitant l'accès aux moyens de contraception, en respectant le plus possible la confidentialité.

Au regard de ces constats, l'objectif opérationnel proposé est de mettre en place à court terme, un **dispositif simple**, susceptible d'apporter une **réponse rapide, proche des jeunes dans le respect de la confidentialité**.

3.3- Les modalités envisagées

Pour éviter les freins précédemment évoqués et atteindre les objectifs identifiés, s'appuyer sur les établissements scolaires semble le plus approprié.

A ce jour, au sein des établissements scolaires, seules les infirmières sont autorisées à délivrer la contraception d'urgence ; concernant les autres moyens de contraception orale, elles peuvent en assurer le renouvellement pour 6 mois lorsque la date de prescription médicale est inférieure à un an.

La réponse apportée ainsi par l'infirmière constituera le plus souvent une première étape qui pourra être complétée par une orientation de l'élève vers une structure extérieure. Une communication adéquate réalisée au sein des établissements permettra à cette démarche de trouver sa pleine amplitude.

Il est à noter que les infirmières des lycées de l'Académie ont été formées au protocole spécifique de mise en place de cette mesure dans le cadre de la formation continue et par la construction puis la mise à disposition de fiches d'entretien/évaluation.

Il est donc proposé de **doter les lycées d'un budget dédié à la «réduction des risques en matière de vie sexuelle et affective »** pour permettre à l'établissement de procéder à l'achat des moyens identifiés comme les plus appropriés pour répondre à cet objectif. Cette dotation permettrait au lycée d'acquérir par exemple des préservatifs, des tests de grossesse, différents moyens de contraception, y compris de contraception d'urgence...

Ces moyens seraient délivrés par les infirmières lors d'un entretien mené dans le cadre de leur activité, dans les établissements avec postes d'infirmier. Dans les établissements sans personnel de santé, la contribution portera sur l'achat de préservatifs ou de tests de grossesse ; une information sera faite sur les structures ressources proches de l'établissement.

Il a été tenu compte en partie des informations chiffrées concernant les préservatifs, les tests de grossesses et les pilules d'urgence transmises par le Rectorat et la DRAAF car il s'agit de données estimatives à rapprocher d'un besoin maximal (en effet les lycées achètent déjà des préservatifs). De plus, aucune donnée vérifiée n'est actuellement disponible concernant la pilule autre que celle d'urgence.

3.4- Eléments budgétaires et financiers :

Compte tenu de l'estimation faite des besoins des établissements, il est proposé d'affecter une dotation de 51 000 € à la mise en œuvre de ce volet, permettant d'attribuer une enveloppe moyenne par établissement de 500 €. Cette enveloppe sera allouée automatiquement aux lycées publics de l'Education nationale et de l'Agriculture et sur demande écrite aux lycées privés sous contrat et aux MFR.

4. Propositions du Président :

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil régional, réuni le 21 juin 2013, décide :

- d'approuver la mise en place du volet « contraception » de la politique régionale « Prévention Promotion de la santé en action »
- d'adopter le cadre d'intervention afférent joint en annexe 1
- d'attribuer, pour sa mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2013/2014, une subvention dédiée de 500 € aux lycées publics concernés par le dispositif dont la liste figure en annexe 2.

Les subventions seront versées en totalité au vu de la délibération.

La Région est en droit d'exiger le reversement des sommes versées en cas de non mise en œuvre du dispositif, d'utilisation non-conforme de la subvention ou de non transmission des pièces justificatives.

-D'habiliter le Président du Conseil Régional à signer tous les actes afférents

Les crédits seront imputés au chapitre 932, fonction 28, nature 65735 programme 1954 du budget régional.

François BONNEAU

La Prévention Promotion de la Santé en Action

Volet contraception : Cadre d'intervention

► Préambule

L'accès à un moyen de contraception ou de contraception d'urgence pour une jeune personne est rendu difficile en raison du faible nombre de centres de planification familiale et de leur répartition territoriale, de la réticence de certaines pharmacies à délivrer les contraceptifs d'urgence à des mineures et au manque de confidentialité.

A titre d'exemple, l'étude menée par l'ORS révèle que les élèves des établissements situés en communes périphériques et villes-centres déclarent en plus grand nombre avoir déjà eu recours à la contraception d'urgence (respectivement 41% et 38,5%) ; le taux le plus faible est constaté pour les lycées implantés dans les communes de 5000 à 19 999 habitants (8%). La difficulté d'accès à ces moyens de contraception constitue très certainement une raison forte de cette disparité territoriale.

C'est pourquoi la Région a décidé de compléter sa politique « Prévention promotion de la santé en action » par un volet « contraception »

► Objectifs

L'**objectif global** de la mesure est de **favoriser la réduction des risques de grossesse non désirée et de transmission de maladies sexuellement transmissibles** notamment en facilitant l'accès aux moyens de contraception, en respectant le plus possible la confidentialité.

Son objectif opérationnel est de mettre en place, à court terme, un **dispositif simple**, susceptible d'apporter une **réponse rapide, proche des jeunes dans le respect de la confidentialité**.

Ainsi, la Région décide de **doter les lycées publics et , sur leur demande expresse, les lycées privés et MFR, d'un budget dédié à la «réduction des risques en matière de vie sexuelle et affective »** pour permettre à l'établissement, de procéder à l'achat des moyens identifiés comme les plus appropriés pour répondre à cet objectif.

Cette dotation permettra au lycée de se doter d'un panel de moyens composé par exemple de préservatifs, de tests de grossesse, de différents moyens de contraception, y compris de contraception d'urgence, ...

Dans les établissements avec postes d'infirmier, ces moyens seront délivrés aux élèves par les infirmières lors d'un entretien mené dans le cadre de leur activité.

Dans les établissements sans personnel de santé, la contribution portera sur l'achat de préservatifs ou de tests de grossesse ; une information sera faite sur les structures ressources proches de l'établissement.

► Public cible :

Les élèves des lycées publics et privés sous contrat (sous statut scolaire et apprentissage) relevant des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture.

► **Modalités de mise en œuvre :**

La Région attribue par année scolaire une subvention « vie sexuelle et affective » :
- à chaque lycée public de l'Education nationale et de l'Agriculture,
- à chaque lycée privé sous contrat et MFR qui en aura fait la demande écrite

La subvention allouée sera de 500 € pour l'année scolaire 2013/2014.

► **Modalités de versement et de contrôle de l'utilisation de la subvention :**

La subvention sera versée en totalité au vu de la délibération.

L'utilisation des crédits régionaux donnera lieu à la transmission d'un état récapitulatif de dépenses signé par un représentant habilité. Ce document devra être transmis au plus tard le 15 juin de l'année scolaire en cours.

Toute nouvelle attribution de subvention « vie sexuelle et affective » est subordonnée à la transmission des pièces justificatives requises.

Les éventuels reliquats non utilisés resteront acquis à l'établissement ; toutefois il en sera tenu compte pour déterminer le montant de la subvention correspondant à l'année scolaire à venir.

La Région est en droit d'exiger le reversement des sommes versées en cas de non réalisation de l'opération, d'utilisation non conforme de la subvention, ou de non transmission des pièces justificatives dans le délai imparti.

La Région se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place.

Liste des lycées bénéficiaires de la dotation VSA année scolaire 2013 2014

LYCEE ALAIN FOURNIER	BOURGES
LYCEE MARGUERITE DE NAVARRE	BOURGES
LYCEE JACQUES COEUR	BOURGES
LYCEE PIERRE-EMILE MARTIN	BOURGES
LP JEAN DE BERRY	BOURGES CEDEX
LP JEAN MERMOZ	BOURGES
LYCEE JEAN MOULIN	SAINT-AMAND-MONTROND
LP JEAN GUEHENNO	SAINT-AMAND-MONTROND
LP JEAN MOULIN	SAINT-AMAND-MONTROND
LYCEE EDOUARD VAILLANT	VIERZON
LYCEE HENRI BRISSON	VIERZON
LP JACQUES COEUR	BOURGES
EPLFPA DU CHER	LE SUBDRAY
LP VAUVERT	BOURGES
LYCEE MARCEAU	CHARTRES
LP PHILIBERT DE L'ORME	LUCE
LYCEE EMILE ZOLA	CHATEAUDUN
LYCEE ROTROU	DREUX
LYCEE EDOUARD BRANLY	DREUX
LP MAURICE VIOLLETTE	DREUX
LYCEE REMI BELLEAU	NOGENT-LE-ROTRON
LYCEE JEHAN DE BEAUCE	CHARTRES
E.R.E.A. FRANCOIS TRUFFAUT	MAINVILLIERS
LP JEAN-FELIX PAULSEN	CHATEAUDUN
EPLFPA DE CHARTRES - LA SAUSSAYE	CHARTRES
LP ELSA TRIOLET	LUCE
LP GILBERT COURTOIS	DREUX
LP SULLY	NOGENT-LE-ROTRON
LYCEE FULBERT	CHARTRES
LYCEE SILVIA MONFORT	LUISANT
LYCEE ROLLINAT	ARGENTON-SUR-CREUSE
LP CHATEAUNEUF	ARGENTON-SUR-CREUSE
LYCEE PASTEUR	LE BLANC
LYCEE JEAN GIRAUDOUX	CHATEAUROUX
LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE	CHATEAUROUX
LP LES CHARMILLES	CHATEAUROUX
EPLFPA DE L'INDRE	CHATEAUROUX
LYCEE GEORGE SAND	LA CHATRE
LYCEE HONORE DE BALZAC	ISSOUDUN
LP JEAN D'ALEMBERT	ISSOUDUN
LYCEE BLAISE PASCAL	CHATEAUROUX
E.R.E.A. ERIC TABARLY	CHATEAUROUX

LYCEE LEONARD DE VINCI	AMBOISE
LYCEE RABELAIS	CHINON
LYCEE ALFRED DE VIGNY	LOCHES
LP FRANCOIS CLOUET	TOURS
LYCEE DESCARTES	TOURS
LYCEE BALZAC	TOURS
LYCEE CHOISEUL	TOURS
LYCEE GRANDMONT	TOURS
LYCEE PAUL LOUIS COURIER	TOURS
LP ALBERT BAYET	TOURS
LP GUSTAVE EIFFEL	TOURS
LP MARTIN NADAUD	SAINT-PIERRE-DES-CORPS
LP VICTOR LALOUX	TOURS
EPLFPA DE TOURS FONDETTES	FONDETTES
EPLFPA D'AMBOISE	AMBOISE
LP D'ARSONVAL	JOUE-LES-TOURS
LP HENRI BECQUEREL	TOURS
LP JOSEPH CUGNOT	CHINON
LP CHAPTAL	AMBOISE
LP BEAUREGARD	CHATEAU-RENAULT
LP EMILE DELATAILLE	LOCHES
LYCEE JEAN MONNET	JOUE-LES-TOURS
LYCEE JACQUES DE VAUCANSON	TOURS
LYCEE AUGUSTIN THIERRY	BLOIS
LYCEE PHILIBERT DESSAIGNES	BLOIS CEDEX
LYCEE CLAUDE DE FRANCE	ROMORANTIN-LANTHENAY
EPLFPA DU LOIR ET CHER - SITE D'AREINES	VENDOME
LYCEE RONSARD	VENDOME
LP ANDRE AMPERE	VENDOME
LP DENIS PAPIN	ROMORANTIN-LANTHENAY
EPLFPA DU LOIR ET CHER : SITE DE MONTOIRE SUR LE LOIR	MONTOIRE SUR LE LOIR
LP AGRICOLE DE BLOIS	BLOIS
LP VAL DE CHER	SAINT-AIGNAN-SUR-CHER
LP SONIA DELAUNAY	BLOIS
LYCEE D'HOTELLERIE TOURISME VAL DE LOIRE	BLOIS
LYCEE CAMILLE CLAUDEL	BLOIS
EPLFPA DU LOIRET : SITE DE BEAUNE	BEAUNE-LA-ROLANDE
LYCEE BERNARD PALISSY	GIEN
LYCEE EN FORET	MONTARGIS CEDEX
LYCEE DURZY	VILLEMANDEUR
LP JEANNETTE VERDIER	MONTARGIS
LYCEE POTHIER	ORLEANS
LYCEE JEAN ZAY	ORLEANS
LYCEE BENJAMIN FRANKLIN	ORLEANS

LYCEE DUHAMEL DU MONCEAU	PITHIVIERS
LP GAUDIER BRZESKA	SAINT-JEAN-DE-BRAYE
LP MARECHAL LECLERC	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
EPLFPA DU LOIRET - SITE DU CHESNOY	AMILLY
LP JEAN DE LA TAILLE	PITHIVIERS
LYCEE VOLTAIRE	ORLEANS
LP PAUL GAUGUIN	ORLEANS LA SOURCE
LP Marguerite AUDOUX	GIEN
LP JEAN LURCAT	FLEURY-LES-AUBRAIS
E.R.E.A. SIMONE VEIL	AMILLY
LP FRANCOISE DOLTO	OLIVET
LP CHATEAU BLANC	CHALETTE SUR LOING
LYCEE JACQUES MONOD	SAINT-JEAN-DE-BRAYE
LYCEE MAURICE GENEVOIX	INGRE
LYCEE FRANCOIS VILLON	BEAUGENCY
LYCEE CHARLES PEGUY	ORLEANS